

L'honorable sénateur Béique, du comité permanent des Bills privés, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 19 mars 1931.

Le comité permanent des Bills privés demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres. Le tout respectueusement soumis.

F. L. BÉIQUE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable sénateur Daniel, du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 19 mars 1931.

Le comité de Régie interne et des dépenses imprévues demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres. Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable sénateur Daniel, du comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 19 mars 1931.

Le comité de la Régie interne et des dépenses imprévues demande permission de présenter son deuxième rapport comme suit:

Le comité recommande que le personnel des sténographes au service des sénateurs, pendant la session, soit augmenté de neuf à dix, et que Mme D. Barbès soit employée à titre de sténographe sessionnelle pour faire partie dudit personnel.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est alors adopté.